

Le 12 mai 2020

Cher(es) responsable(s), animateur(trices), archer(es),

Le ministère des Sports autorise la reprise, sous conditions, des pratiques sportives en association à partir du 11 mai. A ce titre, [la fiche concernant le tir à l'arc](#) est disponible en page 97 du [guide d'accompagnement des activités sportives](#). L'Ufolep et la CNS Tir à l'Arc et Sarbacane, avec le soutien de notre médecin fédéral, souhaitent de leur côté ajouter quelques précisions quant à la pratique du tir à l'arc dans nos associations. **Les mesures suivantes complètent les consignes ministérielles :**

- Pratique exclusivement en extérieur, l'accès aux vestiaires n'est pas autorisé.
- Maximum 10 personnes ensemble encadrants et accompagnants les mineur.e.s inclus, distance entre les personnes de 2 mètres pour toute la séance.
- Chaque club devra prévoir les solutions de désinfection pour leurs pratiquants et visiteurs en cas d'absence ou d'inadaptation du matériel inadapté à la désinfection.
- L'archer utilisera son matériel personnel, ou celui mis à sa disposition par le club. Ce matériel est nominatif et le restera pour toute la séance et si possible pour toute la période. Le prêt de matériel nécessite obligatoirement une désinfection totale de celui-ci. Entre les tirs, l'arc restera dans la zone attribuée au pratiquant et ne pourra être déposé avec d'autres arcs.
- Chaque archer gère son matériel personnel mais aussi collectif utilisé par lui (cible, chevalet, blason).
- Un seul blason par cible ou une distance de 1.5 mètre entre 2 blasons, un seul archer par blason.
- Seul l'archer gère son tir, l'annonce de ses résultats (si nécessaire), le retrait de ses flèches en cible.
- L'archer installera sa ciblerie (il pourra être aidé d'une personne munie de gants et d'un masque), ainsi que son blason. Il se lavera les mains ou les désinfectera juste après.
- L'archer désinstallera sa ciblerie (il pourra être aidé d'une personne munie de gants et d'un masque), ainsi que son blason. Le blason sera soit jeté dans un sac plastique soit gardé par le pratiquant, dans ce cas il faudra le désinfecter. Il se lavera les mains ou les désinfectera juste après.
- La ciblerie et le chevalet seront désinfectés à la fin de la séance par l'archer lui-même à l'aide d'une solution désinfectante de type Surfa'safe premium de chez Anios (Pulvérisation indirecte possible sur chiffon. Ne pas rincer, laisser sécher), désinfectant virucide alimentaire répondant aux normes EN 14 476, javel diluée à 0.5 % ou tout autre produit équivalent, répondant à la même norme. Il convient d'accompagner les enfants notamment les plus jeunes dans l'utilisation de ces produits.

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

- En cas de personne symptomatique, lui demander de quitter les lieux et l'inviter à consulter.
- Un rappel systématique des règles doit être fait à chaque nouvel arrivant
- En cas d'utilisation de mobilier (tables, chaises...) celui-ci devra être désinfecté avant et après chaque cours.
- L'enregistrement par le club des coordonnées de chaque pratiquant dans un registre de présence. Le club s'engage à communiquer celui-ci aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.
- L'utilisation de moyens de locomotion personnels et individuels pour se rendre au lieu d'activité.
- Les pratiques sur parcours permanent ne pourront pas reprendre avant le 2 juin
- Un planning doit être mis en place afin de limiter la présence aux installations à 10 personnes, encadrants et accompagnants les mineur.e.s inclus.
- Un archer ne devra pas accéder au terrain plus de 5 minutes avant son créneau et repartir aussitôt la pratique terminée. Un quart d'heure libre devra être laissé entre la fin d'un créneau et le début du suivant.
- Chacun doit procéder à un lavage des mains régulièrement (toutes les 2 heures à minima).

Recommandations pour le lavage des mains :

<https://www.bing.com/videos/search?q=comment+se+laver+les+main&&view=detail&mid=F735390D88176EBD0EC0F735390D88176EBD0EC0&&FORM=VRDGA>

- Pour les cibles 3D, chaque archer tire ses flèches et va les récupérer, puis désinfecte la cible avec la solution désinfectante, virucide, passe une lingette ou de l'alcool sur les flèches.
- Si possible laisser un temps de latence d'une journée avant de réutiliser la ciblerie et le chevalet.
- Nettoyage par l'archer lui-même de son matériel de tir avec soit de l'alcool éthylique (minimum 70 %), soit des lingettes wip'anios excel de chez Anios, ou tout autre produit désinfectant virucide répondant à la norme EN 14 476.
- Garder à l'esprit des gestes barrières de tous les jours : mettez à disposition savon, essuies mains (une serviette commune n'est pas possible), mouchoirs jetables, gel hydroalcoolique... Eviter les contacts et gardez vos distances même hors tirs. Eternuez dans votre coude...
- Proposer d'autres pratiques alternatives comme les tirs individualisés chez soi avec compilation des résultats pour faire un classement. Tirs virtuels, compétition en tout petit groupe, auto gestion et autonomisation du sportif, développer le fairplay, le sens civique...

Respectons toutes ces consignes pour gagner la bataille contre le covid 19. Consultez également le [guide de recommandations sanitaires à la reprise sportive](#).

Nous vous proposons aussi d'afficher le poster des consignes que la CNS Tir à l'Arc et Sarbacane a réalisé à cette occasion.

Merci pour votre soutien.

La CNS Tir à l'Arc et Sarbacane